



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 30918

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les préoccupations que partagent, ainsi que le soulignent des associations du mouvement combattant, 150 000 pupilles et orphelins de guerre encore en vie. Il lui rappelle le message délivré le 23 mai 2007 par le Président de la République chargeant le Gouvernement « de lancer dès que possible les travaux permettant d'aboutir à la rédaction d'un décret unique qui remplacera ceux de 2000 et 2004, en instituant une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre n'ayant pas bénéficié des précédentes mesures ». Il lui demande de faire connaître quel prolongement le Gouvernement entend donner à cet engagement et sous quel délai, compte tenu du temps déjà écoulé.

Texte de la réponse

Les conclusions du rapport que le préfet Jean-Yves Audouin a remis au secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, dans les délais fixés initialement, sont actuellement en voie de finalisation. Le Premier ministre vient d'autoriser la création d'une commission nationale de concertation, actuellement en cours de constitution, qui comprendra notamment les associations directement concernées, mais également les représentants des grandes associations du monde combattant. Cette commission, que le secrétaire d'État installera le 17 mars 2009, se réunira très rapidement et disposera des préconisations du rapport afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés au Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30918

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8104

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2557